



Assemblée générale

Distr. générale
8 juillet 2016

Soixante-dixième session
Point 134 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 17 juin 2016

[sur la base du rapport de la Cinquième Commission (A/70/648/Add.2)]

70/248. Questions spéciales relatives au budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017

C

L'Assemblée générale,

I

Appuyer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement

Rappelant la section XI de sa résolution 70/248 A du 23 décembre 2015,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur l'appui à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement¹, ainsi que le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général¹;
2. *Souscrit*, sous réserve des dispositions de la présente résolution, aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport²;
3. *Prend note* du paragraphe 21 du rapport du Comité consultatif;

¹ A/70/794.

² A/70/883.



II

Prévisions révisées concernant les chapitres 3 (Affaires politiques), 29D (Bureau des services centraux d'appui) et 36 (Contributions du personnel) du budget-programme de l'exercice 2016-2017, au titre de l'avenir des opérations de maintien de la paix des Nations Unies : application des recommandations du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur les prévisions budgétaires révisées concernant les chapitres 3 (Affaires politiques), 29D (Bureau des services centraux d'appui) et 36 (Contributions du personnel) du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017, aux fins de l'application des recommandations du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix consacrées à l'avenir des opérations de maintien de la paix des Nations Unies³, ainsi que le rapport correspondant du Comité consultatif⁴,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général³;
2. *Souscrit*, sous réserve des dispositions de la présente résolution, aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif a formulées dans son rapport⁴, et prie le Secrétaire général de veiller à ce qu'il y soit pleinement donné suite ;
3. *Prend note* de la recommandation formulée au paragraphe 21 du rapport du Comité consultatif et décide de créer neuf postes au Département des affaires politiques du Secrétariat, comme indiqué dans le tableau ci-après :

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>
Division Afrique I	2	1 P-3 (Nairobi) et 1 G(AL) (Nairobi)
Division Afrique II	3	1 P-5 (New York), 1 P-3 (New York) et 1 G(AC) (New York)
Division des Amériques	2	1 D-2 (New York) 1 P-4 (Équipe Amérique centrale, New York)
Division des politiques et de la médiation	2	1 P-5 (Groupe de la problématique hommes-femmes, New York) et 1 P-4 (Groupe de la planification des politiques, New York)
Total	9	1 D-2, 2 P-5, 2 P-4, 2 P-3, 1 G(AC) et 1 G(AL)

Abréviations : G(AC) : agent des services généraux (Autres classes), G(AL) : agent local.

4. *Approuve* des dépenses supplémentaires d'un montant de 2 063 600 dollars des États-Unis, déduction faite des contributions du personnel ;

5. *Approuve également* l'ouverture d'un crédit d'un montant de 2 063 600 dollars, déduction faite des contributions du personnel, aux chapitres 3 (Affaires politiques) (1 594 400 dollars) et 29D (Bureau des services centraux d'appui) (469 200 dollars) du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017, qui sera imputé sur le fonds de réserve au titre de l'exercice biennal 2016-2017 ;

³ A/70/745.

⁴ A/70/7/Add.49.

6. *Approuve en outre* l'ouverture d'un crédit d'un montant de 196 600 dollars au chapitre 36 (Contributions du personnel) du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017, qui sera imputé sur le fonds de réserve au titre de l'exercice biennal 2016-2017 et compensé par l'inscription du même montant au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel).

*105^e séance plénière
17 juin 2016*